

Note sur la visite de courtoisie de M. Roy Jenkins, président de la Commission des Communautés Européennes à M. G.-A. Chevallaz, chef du Département fédéral des Finances et des Douanes (14 novembre 1978)

Après les salutations et les paroles d'usage en pareille circonstance, le président de la Commission des CE se montre curieux de connaître la répartition des compétences entre le Département de l'économie et celui des finances ainsi que la nature des relations entre la Banque nationale et le Conseil fédéral.

L'entretien porte ensuite sur les problèmes de la politique monétaire suisse.

M. Jenkins pense que la Suisse a maintenant de la peine à trouver un juste équilibre entre l'évolution de la masse monétaire intérieure et celle du cours de change.

M. Chevallaz confirme que, par suite des fortes interventions de la Banque nationale sur le marché des changes, l'expansion de la masse monétaire dépasse largement l'objectif qui avait été fixé pour cette année. Etant donné la situation actuelle de l'économie, durement éprouvée par la revalorisation brutale du franc suisse, une poussée d'inflation n'est pas à craindre pour le moment. En fait, en dépit d'une croissance de la masse monétaire de plus de 15 %, le taux d'inflation continue de baisser.

M. Jenkins présume que ce résultat étonnant tient aussi au fait que la Suisse a bénéficié d'une période de stabilité des prix assez longue pour dissiper les anticipations inflationnistes des milieux économiques. Il souhaiterait savoir comment les autorités suisses ont été amenées à stabiliser le franc par rapport au mark. A en juger par l'évolution du franc depuis le Smithsonian Agreement, il semblait pourtant que les industriels suisses parvenaient à s'adapter assez bien à la hausse du franc.

M. Chevallaz répond que l'économie suisse peut sans doute vivre avec un cours de change élevé, mais qu'elle supporte difficilement des

- 2 -

mouvements brutaux de ce taux. En dépit de la forte revalorisation du franc, nous avons pu rester optimistes jusqu'à cet été. Nous avons constaté que la situation devenait intenable après la nouvelle poussée que le franc suisse a subie de juillet à septembre. L'industrie et le tourisme se plaignaient particulièrement de la revalorisation économiquement injustifiée du franc par rapport au mark, qui est la monnaie de notre principal client et de notre principal concurrent. La décision que nous avons prise de fixer un cran d'arrêt à la hausse du franc par rapport au mark et, plus récemment, les mesures adoptées par le gouvernement des Etats-Unis pour lutter contre l'inflation et pour soutenir le dollar ont ramené un peu de calme dans les esprits.

M. Jenkins demande au chef du Département s'il est optimiste quant à l'évolution du dollar.

M. Chevallaz déclare qu'il croit, qu'il veut croire qu'une grande puissance comme les Etats-Unis ne peut rester indifférente à la dégradation de sa monnaie. Les dernières mesures américaines marquent assurément un revirement de la position du gouvernement des Etats-Unis. Il est bien évident toutefois qu'il s'agit de mesures de suture qui auront à être relayées par des politiques plus fondamentales.

M. Jenkins croit savoir que les Suisses ont déjà beaucoup parlé de cette nécessité aux Américains.

M. Chevallaz indique que nous avons des contacts avec les Américains, mais que la Suisse n'est pas de taille à exercer une pression sur les Etats-Unis.

En réponse à diverses questions de M. Jenkins, M. Chevallaz lui donne, pour terminer, un rapide aperçu de l'état des finances publiques, en mettant notamment en lumière la place importante qu'y occupent les cantons.



Eidgenössische Finanzverwaltung
Administration fédérale des finances
Amministrazione federale delle finanze

3003 Berne, le 17 novembre 1978

MB				
23.11.				
S.C.H. 765.0 (MB)				
S.C.H. 121.0				

Aux membres du Groupe de travail
sur la situation monétaire inter-
nationale

Visite du président de la Commission des CE

Monsieur le Président,
Messieurs,

Vous trouverez en annexe une note sur le contenu de l'entretien que notre chef de Département a eu avec le président de la Commission des Communautés européennes lors de la visite de courtoisie qu'il lui a rendue le 14 novembre 1978.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

ADMINISTRATION FEDERALE DES FINANCES
Vice-directeur

Daniel Kaeser

Annexe mentionnée